



## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 19

Par suite d'une convocation du 13 mars 2019 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Danièle ROUX, Maire.

### Etaient présents :

Danièle ROUX, Maire	Evelyne BOSSU, adjointe	Xavier BACHELET, adjoint
Ariane MARTIN, adjointe	Martine VIDECOQ	Olivier QUILLET
Isabelle BAILLEAU	Carole BOUILLONNEC	Sébastien RAVOISIER
Philippe Chauvet	Véronique Bataillon	

### Etaient absents ayant donné procuration :

Gilles WAGON	Pouvoir à	Evelyne BOSSU
Jean MAUREY	Pouvoir à	Ariane MARTIN
Christian LEPLUS	Pouvoir à	Olivier QUILLET
Nicolas PRIOUX	Pouvoir à	Danièle ROUX
Florence BILINSKI	Pouvoir à	Xavier BACHELET
Angélique DUCAS	Pouvoir à	Sébastien RAVOISIER
Chantal BENIER	Pouvoir à	Philippe CHAUVET

### Etait absent :

Jean-Claude DAUVEL		
--------------------	--	--

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Xavier BACHELET est désigné pour remplir cette fonction.

## ORDRE DU JOUR

1. Bourse scolaire communale 2019
2. Contrat d'Aménagement Régional : ajustement de la décision du 11.04.2018
3. Bibliothèque Municipale : demande de subvention auprès du Département
4. Signalétique dans la commune : convention avec la Maison du Parc – Théméricourt
5. Budget Assainissement : prix du M3 d'eau au 1<sup>er</sup> mai 2019
6. Transport : Carte OPTILE – participation communale 2019/2020
7. Périscolaire : convention 2018/2019 - Association « les Lutins du Vexin »
8. Lutte contre les incivilités du non-respect de la salubrité des lieux publics :  
Campagne d'information avant verbalisation des contrevenants
9. Schéma Directeur Assainissement et Eaux Pluviales de la commune :  
Mise à jour - Soutien financier : AESN / Département

Questions diverses.

Madame le maire, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.  
Le dernier compte rendu est adopté sans observation.

01-2019

## Bourse scolaire communale 2019

Par délibération du 30 septembre 2009, le Conseil Municipal a institué une bourse communale. Les critères d'attribution relèvent de l'âge, de la nature de l'établissement fréquenté et des ressources familiales.

### Critères d'attribution :

Etre élève ou étudiant de moins de 25 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la demande

Etre domicilié à CHARS

Fréquenter un établissement d'enseignement secondaire, technique, agricole ou supérieur habilités à recevoir des boursiers nationaux (les centres de formation d'apprentis ne sont pas concernés).

### Plafonds de ressources :

Revenu imposable de l'avis d'impôts de l'année N-1 :

1 enfant	De 0 à 15 048
2 enfants	18 521
3 enfants	21 993
4 enfants	25 466
5 enfants	28 939

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de la bourse.

**Décision : approbation montant de la bourse : 125 euros**

02-2019

## Contrat d'Aménagement Régional : ajustement de la décision du 11 avril 2018

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les objectifs des contrats d'aménagement régional de la Région Ile-de-France. Ce contrat, d'un montant de 1 159 454 € H.T, a pour objet la réalisation des opérations suivantes, ajustement de la décision du 11.04.2018 :

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION	
			Taux %	Montant en €
Aménagement d'un local culturel et de logements locatifs dans l'ancien presbytère	587 243,50	482 424,00	50%	241 212,00
Travaux d'aménagement de voirie; rue Dory et rue de la Gloriette	622 715,00	500 000,00	50%	250 000,00
Aménagement d'un local "secours populaire"	177 030,00	177 030,00	50%	88 515,00
TOTAL	1 386 988,50	1 159 454,00		579 727,00
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION				579 727,00

**Décision : approbation**

03-2016

## Bibliothèque Municipale : demande de subvention auprès du Département

Afin de soutenir et encourager la lecture et d'étendre les actions de la bibliothèque municipale, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre du plan de développement de la lecture publique du Val d'Oise, selon le projet suivant :

	Cout	Conseil Départemental	Commune
Achats de livres policiers, romans, BD, livres pour enfants, ados ainsi que petite enfance	1 800,00	900,00	900,00

**Décision : approbation**

04-2019

## Signalétique dans la commune : convention avec la maison du parc à Théméricourt

Madame le Maire rappelle le dossier de renouvellement de la signalétique « Parc » exposé en séance du conseil du 29 novembre 2018, datant de plus de dix ans, panneaux et mats endommagés et/ou dégradés,

Il est proposé de soumettre au vote du conseil pour engager la démarche de renouvellement, à savoir :

- Montant prévisionnel TTC 13 212.00 €
- 30 % du TTC à charge de la commune soit 3 963.60 €

et d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant (devis, convention de financement...)

**Décision : approbation**

05-2019

## Budget assainissement : prix du m3 d'eau au 1<sup>er</sup> mai 2019

Madame le Maire expose qu'il y a lieu d'envisager une augmentation du prix du m3 d'eau pour alimenter l'article de « recettes redevances d'assainissement », la section d'exploitation recettes ne couvrant plus les dépenses normales de fonctionnement. Elle rappelle que les dernières augmentations appliquées sont celles de février 2017 et avril 1996,

Cette augmentation porterait sur :

- l'augmentation du prix de 0,92 € qui passerait à 1.15 € le mètre cube,

Pour la part abonnement semestriel,

- l'augmentation porterait le prix de 16 € à 20 €

Il est proposé au conseil Municipal de se prononcer sur les augmentations et charge le maire d'effectuer les démarches utiles pour cette mise en place à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2019.

**Décision : approbation**

06-2019

## Transport : carte optique - participation communale 2019/2019

Il est proposé au conseil municipal de fixer sa participation pour l'année scolaire 2019/2020, Considérant le coût de la carte scolaire BUS LIGNES REGULIERES pour l'année scolaire 2018/2019 de 119 € :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe la participation financière de la commune à 35 euros par élève Charsien pour la rentrée scolaire 2019/2020,

Précise que cette décision concerne uniquement les cartes SCOLAIRES BUS LIGNES REGULIERES pour le collège des Hautiers à MARINES.

**Décision : approbation**

07-2019

## Périscolaire : convention 2018/2019 - Association les Lutins du Vexin »

Considérant le rythme scolaire rétabli sur la semaine de quatre jours au 1<sup>er</sup> septembre 2018,  
Considérant la prise de compétences « accueil de loisirs » sur la journée complète du mercredi par l'EPCI Vexin Centre au 1<sup>er</sup> septembre 2018,  
Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention ci-annexée qui correspond à un accueil périscolaire sur les lundi, mardi, jeudi et vendredi tels que définis dans la convention annexée à la présente et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

**Décision : approbation**

08-2019

## Lutte contre les incivilités du non-respect de la salubrité des lieux publics : campagne d'information avant verbalisation des contrevenants

Considérant le Règlement Sanitaire Départemental - version novembre 2018, en vigueur sur le Département,

**Propose** de mobiliser les moyens de communication utiles contre le non-respect de la salubrité des lieux publics sur le territoire de la commune,

**Considérant** les dépenses engagées pour lutter contre les déjections canines d'un montant de 12 630 € sur quatre ans pour la mise en place de 15 poubelles pourvues de distributeurs de sachets d'hygiène canine sur un nombre de 57 poubelles ordinaires présentes, dépense qui ne comprend pas le coût horaire brut chargé annuel des employés municipaux sollicités parfois au ramassage.

**Considérant** l'accroissement constaté des jets de mégots, de cannettes, de prospectus, déchets alimentaires, urine, lutte contre les rongeurs : la collectivité pourvoit à la dératisation par un contrat annuel, le rôle de chacun est essentiel sur les parties privées,

**DECIDE** de mettre en œuvre une communication de sensibilisation par voie d'affichage, sur le site internet de la commune, dans la communication écrite, diffusion chez les commerçants de la commune, et tout autre moyen qu'il sera possible d'exploiter,

**DECIDE**, si cette mesure d'information ne porte aucune amélioration de prise de conscience dans un délai de six mois, de procéder à la verbalisation des contrevenants :

- Déjections canines : 60 €
- Jets en tout genre sur la voie publique : 50 €
- Défaut de dératisation avérée : 50 €

**DIT** qu'il sera procédé aux déclarations nécessaires et à la rédaction de l'arrêté de réglementation.

**Autorise** le Maire à la mise en place et à signer tous les documents afférents au bon déroulement de ce dossier.

**Décision : approbation**

09-2019

## Schéma Directeur Assainissement et Eaux Pluviales de la Commune - Mise à Jour - Soutien financier : AESN / Département

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 qui préconise une remise à jour du diagnostic assainissement et eaux pluviales tous les 10 ans,

CONSIDERANT le dernier schéma directeur d'assainissement de la commune en date de 2004,

CONSIDERANT la reconstruction de la station d'épuration de la commune en 2015 avec réception en date du 21 septembre 2017 (EXE 9 – réception avec levée des réserves),

CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier pour le financement de cette étude du concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

CONSIDERANT le montant prévisionnel d'inscription budgétaire reporté de 2018 de 50 000 € HT,  
La Commune souhaite :

- lancer la mise à jour de son Schéma Directeur d'Assainissement et Eaux Pluviales pour un montant prévisionnel d'inscription budgétaire reporté de 2018 de 50 000 € HT,
- Solliciter l'AESN et le Conseil Départemental pour une subvention de participation à ce projet conformément au 11<sup>ème</sup> programme,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le lancement de la mise à jour de l'étude du schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales,

AUTORISE Madame Le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Décision : *approbation***

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame le Maire rappelle que l'opération du bâti du 12 rue de l'Eglise a été écartée du Contrat d'Aménagement Régional,
- Monsieur Dugoin-Clément, vice président chargé de l'écologie et développement rural à la Région Ile de France propose des financements liés à l'acquisition de matériel de lutte contre les dépôts sauvages,
- Cabinet médical : Madame le Maire propose de mettre en place l'avenant au bail du médecin généraliste et du dentiste au titre de l'exonération des loyers des logements, ceux-ci étant directement connectés aux cabinets professionnels,
- Ecole : toujours sous surveillance de l'Inspection Académique en raison de la baisse d'effectif pour la section des primaires, le prochain contact s'établira en mai prochain.
- 21 h 50 départ de Mme Isabelle Bailleau,

La séance est levée à 22 heures sans autre question.

Le Maire,  
Danièle ROUX